

Avis d'enquête publique

Commune de Bazuel (Nord)

Conformément au Code de l'environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bazuel, pendant 32 jours entiers et consécutifs, du mercredi 30 janvier 2019 à 9h00 au samedi 2 mars 2019 à 12h00.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 18 octobre 2018, Monsieur François Scherpereel a été désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévus par le Code de l'environnement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, fixé en mairie, 3 Grand Rue, 59360 Bazuel, aux heures et jours habituels d'ouverture au public (lundi, mardi, jeudi vendredi et samedi de 9h00 à 12h00).

Les pièces du dossier pourront également être consultées et téléchargées sur le site de l'enquête, à l'adresse sécurisée <https://www.registre-dematerialise.fr/1095>. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Bazuel, où toute information relative au dossier d'enquête pourra également être demandée à Monsieur Jean-Félix Macarez, Maire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations et propositions :

- § sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;
- § sur le registre électronique accessible à l'adresse sécurisée <https://www.registre-dematerialise.fr/1095> ;
- § par courriel à l'adresse enquete-publique-1095@registre-dematerialise.fr ;
- § par courrier postal adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête ;
- § en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences où il recevra le public en mairie de Bazuel aux dates et heures suivantes :

Mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00

Vendredi 15 février 2019 de 9h00 à 12h00

Samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, un poste informatique permettant de consulter le dossier et de déposer des observations sera tenu à la disposition du public.

Les observations et propositions déposées par le public seront consultables :

- § à l'adresse internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1095> pour les observations déposées par courrier électronique ou sur le registre dématérialisé ;
- § sur le registre papier mis à disposition du public au siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Bazuel, ainsi que sur le site internet de l'enquête à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1095>.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Bazuel se prononcera sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié au vu des conclusions du commissaire enquêteur.

Fait à Bazuel, le 19 décembre 2018

Le Maire

